

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Lorraine
C/O Ffb
62, avenue de Metz
54000 Nancy
03 83 46 86 35
lorraine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)

CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE DE NANCY

1 rue du Docteur Archambault
54520 Laxou
03 83 92 50 57

► Nos partenaires



FONDATION



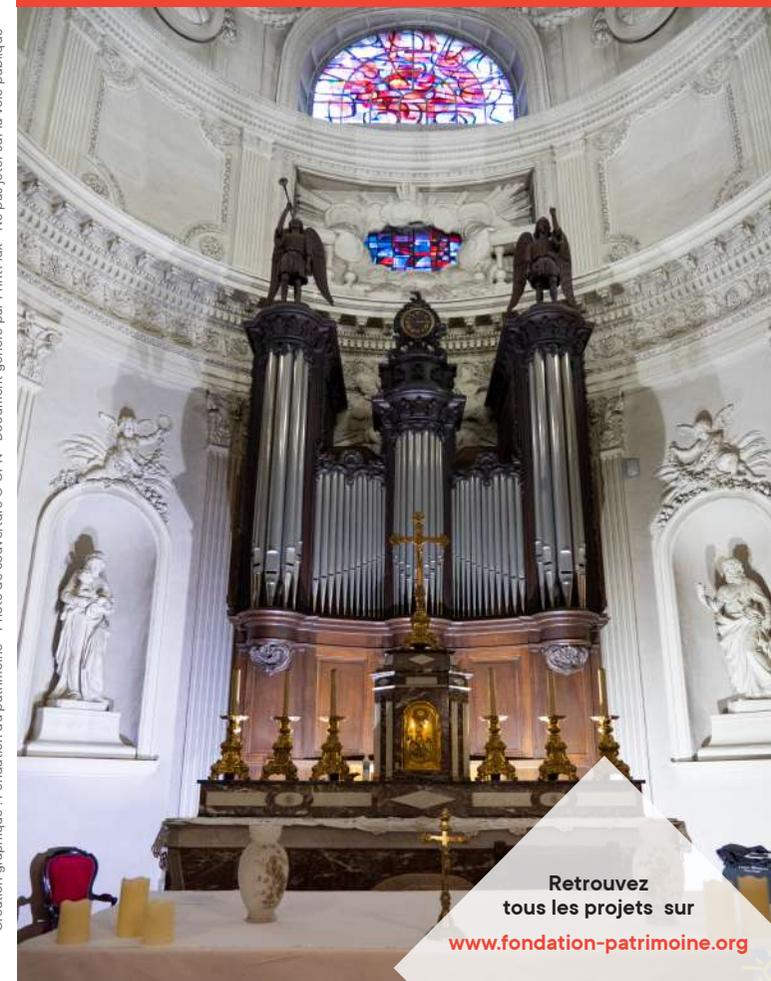
DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

L'orgue de la chapelle Saint-Roch du CPN

Centre Psychothérapique de Nancy



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez au relevage de l'orgue de la chapelle Saint-Roch !

◆◆ LE PROJET

Trésor caché au sein du Centre Psychothérapique de Nancy, la chapelle Saint-Roch est surtout fréquentée par les patients hospitalisés, mais elle ouvre également ses portes plusieurs fois par an. Au cœur de cette chapelle trône un important buffet d'orgue remarquablement ouvragé de la fin du XVIIIe siècle, de provenance inconnue mais de qualité certaine.

Bien qu'étant régulièrement entretenu, ce majestueux instrument subit malheureusement les affres du temps. Pour assurer sa pérennité, un démontage de la partie haute de l'orgue permettant un nettoyage et un examen plus précis, avant d'opérer une réparation ou une restauration de certains jeux et tuyaux d'anches, serait nécessaire.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La chapelle Saint-Roch a été édifiée en 1778 par les Frères des Écoles Chrétiennes. Elle a été détruite dans un incendie en 1794 et a été reconstruite ensuite sur le même plan.

Instrument toujours vivant, l'orgue de la chapelle Saint-Roch a traversé les siècles, malgré les vicissitudes du

temps. Si le buffet d'orgue semble dater de l'origine de la chapelle, la partie instrumentale a quant à elle été reconstruite en 1971 par la manufacture Haerpfner-Erman de Boulay. Cependant, une partie de la tuyauterie reste ancienne, comme la façade qui est du XVIIIe siècle ou les jeux d'anches qui sont de la fin du XIXe siècle.

◆◆ LA MOBILISATION

Le Centre Psychothérapique de Nancy souhaite préserver ce lieu cher aux patients, à leur famille et aux personnels hospitaliers, et vous invite à soutenir son projet de rénovation de l'orgue de la chapelle Saint-Roch.

Se mobiliser pour l'orgue de la chapelle du CPN, c'est préserver un lieu où certains patients et leurs familles peuvent (re)trouver paix et sérénité.

C'est aussi maintenir le lien d'un hôpital tourné vers l'avenir avec une histoire longue de plusieurs siècles.

C'est enfin pouvoir continuer à profiter des concerts ouverts au public !

Montant des travaux	31 065 € TTC
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Novembre 2022

Crédit photos © Fondation du patrimoine



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'orgue de la chapelle Saint-Roch du CPN

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/79491

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'orgue de la chapelle Saint-Roch du CPN

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre